

Newsletter #1

CPTS PAYS D'OR



La première newsletter de la CPTS !

Ce mois de mars marque le début d'un tout nouveau commencement pour la CPTS Pays d'Or avec l'arrivée de la première newsletter.

Le but : faire du lien et vous informer tous les mois des changements et des avancées de votre association. Des actualités courtes, un calendrier...Par la suite vous retrouverez un petit article ou reportage sur un thème précis ou un professionnel de la santé.

Vous souhaitez participer, envoyer des actualités, faire part d'actions qui vont se dérouler sur votre territoire, donner vos idées ? C'est possible ! Échangez cela par mail via l'adresse : communication.cptspaysdor@gmail.com

LES 20 ANS DE LA LOI KOUCHNER

Le 20 mars 2002 seront les 20 ans de la loi Kouchner. Le but de celle-ci : donner plus d'écoute au patient. Aujourd'hui, les patients sont de plus en plus intégrés dans les prises en charge médicales. Les représentants des usagers doivent être sollicités dans les différents groupes de travail pour donner de la légitimité aux différentes missions de la CPTS. Il est légitime de remettre l'utilisateur acteur de sa prise en charge dans son parcours de soins.



Actualisation du site internet

Le site Internet fait peau neuve ! Un tout nouveau design graphique : venez le redécouvrir!



Nouvelle chargée de communication

Mylène a rejoint l'aventure de la CPTS en tant que chargée de communication.



Le centre de vaccination, c'est fini !

Le 26 février, le centre de Brazey-en-Plaine a fermé ses portes.

Le mot du Président

La CPTS PAYS D'OR a affirmé toute sa légitimité durant l'année 2021 grâce au centre de vaccination implanté sur Brazey en Plaine et l'organisation efficace dont elle a su faire preuve. Pendant plus de 13 mois, l'association a assuré sans faille sa mission qui lui a été confiée par les autorités : vacciner contre la COVID-19. Ce sont plus de 50 000 vaccinations qui ont été effectuées avec les nombreuses difficultés dont l'association a dû faire face. Plus de 200 personnes se sont relayées pour combattre cette Pandémie au sein du centre.

Aujourd'hui il est temps de pleinement s'investir dans les missions qui sont confiées aux CPTS afin de créer un lien toujours plus fort entre les professionnels de santé et en santé à travers le territoire et les relais qui sont au delà.

Je compte sur vous et sur votre participation aux différents groupes de travail ; ils sont déjà en place pour chacune des missions, toujours dans une ambiance qui montre bien que les professionnels ont besoin de rompre avec l'isolement dans leur exercice quotidien. Espérons que ceux ci sauront apporter des solutions aux problématiques propres au territoire de la Communauté.

L'association implantée à Tart est impatiente de vous accueillir. Son développement dans les années à venir montrera qu'elle est un élément incontournable de la mise en oeuvre d'un soin toujours plus efficient au plus proche du patient, sans oublier le cadre d'exercice du professionnel à privilégier.

Je vous remercie pleinement pour tous les efforts que vous avez fait pour assurer vos missions de soignants pendant cette crise sanitaire.

A très bientôt,

Florian POIVRE
Président de la CPTS PAYS D'OR



Agenda de mars

Journée mondiale de l'obésité : 4 mars

Journée Mondiale du rein : 9 mars

Journée nationale de l'audition : 12 mars

Journée nationale du sommeil : 13 mars

Journée mondiale de la Schizophrénie : 14 mars

Semaine nationale de lutte contre le cancer : 16 mars

Journée Mondiale de la santé bucco-dentaire : 20 mars

Journée Mondiale de la Trisomie 21 : 21 mars

Journée Mondiale de lutte contre la tuberculose : 24 mars

Journée mondiale contre l'endométriose : 28 mars

Journée Mondiale des troubles bipolaires : 30 mars

LES RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE FICHE INTERNET

Différentes options peuvent être ajoutées dans votre fiche pour le site web de la CPTS, qui seront consultables par les patients et les professionnels ; toutes les idées sont bonnes à prendre :

On peut renseigner par exemple :

- Si vous acceptez de prendre un stagiaire
- Si vous acceptez de parrainer un professionnel de santé qui s'installerait sur le territoire.
- Vos horaires
- Vos diplômes
- Si vous acceptez de nouveaux patients

